Paimbœuf INFORMATIONS



Birdfair

Acte 3
au printemps 2015 page 12

Programme Local de l'habitat

À tout âge,
son logement page 11





La Belle Poule à Paimbœuf

1 000 visiteurs ont foulé le pont de la goélette page 14

page 13

Election du Conseil Municipal Enfants
39 candidats, 10 postes pourvus, les nouveaux élus en place pour un mandat de deux ans



Bulletin d'informations municipales - n° 106 - Janvier 2014

Le Pays de Retz d'aujourd'hui sera-t-il celui de demain ?

Toutes les personnes exerçant des fonctions électives le savent. Entre le temps de la réflexion et celui de l'exécution, de nombreuses années s'écoulent avant de voir sortir de terre une construction, un équipement urbain, un projet immobilier, etc. S'il est reconnu qu'à l'échelle de l'État, les grands projets structurant se réalisent sur une ou plusieurs décennies, pour nos collectivités territoriales plus proches, il faut compter de 3 à 8 ans, suivant la complexité du dossier. Là où un particulier construira sa maison en deux ans, la collectivité en passera quatre afin de répondre à toutes les contraintes et réglementations spécifiques pour un bâtiment de surface équivalente. Et encore, le projet étant élaboré, il arrive que son implantation ne puisse se réaliser suite à la mise en application de nouveaux décrets environnementaux. Ce constat valable pour une commune de la taille de Paimbœuf, se vérifie également pour toutes les communes, communautés de communes et métropoles. Lorsque les projets dépassent le cadre de la commune, de la communauté de communes, voire celui du département, les enjeux deviennent tels que les retards coûtent de plus en plus chers aux collectivités. C'est pourquoi, il était devenu nécessaire et urgent de mettre en place, dans un cadre légal commun au plus grand nombre, des règles simplifiées répondant aux attentes de l'ensemble des collectivités.



C'est pour cette raison qu'est né le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays de Retz.

Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupement de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Il a été instauré par la Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains), le 13 décembre 2000. Pour le Pays de Retz, le SCot regroupe six intercommunalités (Cœur Pays de Retz, Région de Machecoul, Loire-Atlantique Méridionale, Pornic, Sud Estuaire et Grand Lieu) soit 41 communes, 140 000 ha et 140 000 habitants. Huit années de travail, soit une centaine de réunions, ont été nécessaires pour élaborer ce SCoT.

Le Pays de Retz connaissant depuis plusieurs années, un développement supérieur à la moyenne nationale, les élus de l'ensemble des six communautés de communes ont pris conscience de l'importance de travailler dans le même sens pour conserver un développement harmonieux et raisonné du territoire.

Est-il utile de rappeler que l'attractivité de notre région sert l'économie locale. Il faut cependant garder raison car ce développement induit la mise en place de nombreux services et la construction des structures pour les accueillir.

Au-delà du cadre légal, le SCoT est un document opposable qui trace la route des futures grandes réalisations du Pays de Retz en offrant aux élus les directions à prendre.

Lors des deux mandats successifs que j'ai exercés à la tête de la commune de Paimbœuf, j'ai toujours œuvré pour faire reconnaître la légitimité du Pays de Retz, non plus dans son seul rôle historique ou touristique que chacun d'entre nous connaît, mais dans celui plus innovant pour lequel je milite depuis 2001 : être un territoire administratif à part entière, la métropole du Pays de Retz forte de 140 000 habitants.

C'est à cette condition que les six communautés de communes pourront avoir un poids réel dans les grandes discussions sur le développement du territoire.

Je vous souhaite une excellente année 2014 à tous.

Michel Bahurel

Directeur de la publication : Michel Bahurel
Offset 5 Éditions IMPRIM'VERT®
Photos : Roland Sclavérano, Philippe Fourage et service Communication

Sommaire

Rythmes scolaires p 4 et 5
Cadre de vie - urbanisme p 6 et 7
Solidarité p 8, 9 et 10
PLH p 11
Birdfair p 12
CME p 13
Vie de la commune p 14 et 15
Tourisme p 16
Saison culturelle p 17
QAPP p18
Manifestations p19

Élections municipales

Électeurs 2014, ce qui va changer

> Commune de 1 000 à 3 499 habitants

Le mode de scrutin change dans votre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de nom ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.



Nouveau

- **Présentation d'une pièce d'identité pour voter**
- **Déclaration de candidature obligatoire**
- **Impossibilité de voter pour une personne non-candidate**
- **Interdiction du panachage – changement de mode de scrutin**
- **Élections des conseillers communautaires**

Nouveau

Élection des conseillers communautaires

Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes, vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

Qui peut voter lors des élections municipales ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.





Nouveaux rythmes scolaires

Réforme appliquée à la rentrée 2014

Aujourd'hui, les écoliers français n'ont pas le même rythme scolaire que dans la plupart des autres pays voisins : journée plus longue et plus chargée, nombre de jours d'école le plus faible en Europe, année scolaire concentrée sur seulement 36 semaines, semaine particulièrement courte de 4 jours, volume horaire annuel d'enseignement très important (864 heures contre 774 à 821).

Le résultat de cette concentration du temps d'enseignement est inadapté et semble préjudiciable aux apprentissages.

Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires, avis unanimement partagé par l'ensemble des personnes qui entourent les enfants (médecins, enseignants, parents). Dans le même temps les résultats des écoliers français se dégradent dans tous les classements internationaux.

Le contexte général de la réforme

La réforme des rythmes scolaires a donc pour vocation première de mettre en place une nouvelle organisation du temps scolaire, plus respectueuse des rythmes naturels des enfants.

Il ne s'agit donc pas d'ouvrir de nouveaux espaces-temps à remplir avec des activités nouvelles, mais de laisser du temps à l'enfant, pour assimiler les nouveaux apprentissages enseignés, en articulant différemment sa journée. C'est pourquoi à compter de 2013 les principes généraux d'organisation du temps scolaire ont pu être modifiés comme suit :

- une semaine d'enseignement étalée sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin et, par dérogation, le samedi matin
- 24 heures de classe par semaine, durant 36 semaines
- chaque journée de classe ne peut dépasser 5 heures et demie d'enseignement et chaque demi-journée 3 heures et demie
- le temps de la pause du déjeuner ne peut être inférieur à 1 h 30

C'est dans ce cadre général et en concertation avec tous les acteurs concernés qu'il appartient aux maires de chaque commune, de définir les nouveaux horaires de commencement et de fin de la journée de classe. Il leur est demandé de proposer des activités dites «péri-éducatives» en articulation avec les activités périscolaires.

Il est à noter que les établissements privés sous contrat ont été laissés libres d'appliquer ou non la réforme.

La mise en place de la réforme à Paimbœuf

En concertation avec l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Sud Estuaire (CCSE), la ville de Paimbœuf a décidé d'attendre la rentrée 2014.

Une réflexion commune aux 6 municipalités s'est engagée dès février 2013. Ainsi a-t-il été décidé de lancer fin avril une vaste enquête auprès de l'ensemble des parents d'élèves (écoles publiques et écoles privées). Celle-ci a eu pour but de définir, dans un premier temps, si le choix de la demi-journée supplémentaire devait se porter sur le mercredi ou le samedi et de mesurer l'impact du choix, sur les activités extra-scolaires et les différentes structures dispensant ces activités.

Il s'agissait aussi d'interroger les parents d'élèves sur la future organisation des horaires d'école (commen-



cement, fin, pause méridienne…). Parallèlement les représentants de parents d'élèves de Paimbœuf ont lancé une enquête interne sur les mêmes thèmes, uniquement au sein de l'école publique.

La problématique du transport scolaire a joué un rôle déterminant dans les choix opérés, même si Paimbœuf n'est pas concerné comme les 5 autres communes de la CCSE. En effet, le Département a très rapidement décidé d'assurer le transport scolaire le mercredi matin et non le samedi matin et déterminé les horaires précis de cette extension de service.

Le résultat des différentes enquêtes (municipale et parentale) montre que la majorité des parents souhaite que la demi-journée supplémentaire soit placée le mercredi matin. Il en ressort aussi que les parents ne désirent pas de bouleversement au niveau des horaires. Enfin, nous constatons au travers des différentes études menées sur ce dossier, que les activités extra-scolaires se déroulent principalement le mercredi après-midi et le samedi toute la journée. C'est au vu de ces résultats, que Paimbœuf et les autres communes ont décidé de prendre l'option du mercredi matin.

De plus, nous devions respecter la date du 6 novembre 2013, date butoir, pour présenter à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale du département (DASEN 44) un projet d'horaires.

Cependant, nous devions attendre l'élection des nouveaux représentants des parents d'élèves programmée pour la mi-octobre et les conseils d'école prévus début novembre (le 4 novembre pour la maternelle et le 5 pour l'élémentaire).

Il était en effet impensable pour nous d'envoyer des propositions d'horaires, sans concertation préalable



et mise en adéquation du projet communal et du projet d'organisation présenté par les enseignants de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Avec l'assistance de l'inspectrice départementale de la circonscription de St Brévin/Pays de Retz un projet commun a été validé par les enseignants, les représentants de parents, les élus et bien entendu l'inspectrice.

Rentrée 2014, la semaine se présentera ainsi :

- **lundi, mardi et jeudi :** 9h à 12h et 13h30 à 16h
- **mercredi :** 9h à 12h
- **vendredi :** 9h à 12h et 13h30 à 15h

Le lundi, mardi et jeudi, les élèves pourront quitter l'école à 16h. En fonction du nombre d'élèves qui resteront à l'école après 16h, deux solutions sont possibles : soit l'accueil en structure périscolaire soit la mise en place, par la municipalité, d'une garderie animée (comme pour la pause méridienne) jusqu'à 16h30.

Le vendredi les enfants pourront quitter l'école à 15h. Pour les autres élèves, la commune mettra en place des activités péri-éducatives de 15h à 16h (inscription obligatoire en début d'année scolaire) suivies du même mode de maintien dans l'école, que les autres jours, jusqu'à 16h30.

C'est dans ce cadre ainsi défini que nous allons maintenant pouvoir échanger avec les associations de parents d'élèves et travailler avec l'ensemble des associations paimblotines et du territoire de la CCSE qui pourront nous proposer les meilleurs contenus, pour venir compléter le projet d'école des 4 Amarres et du Sacré-Cœur (s'ils souhaitent mettre en œuvre la réforme), pour la prochaine rentrée scolaire.

Le développement harmonieux des enfants n'est pas seulement une question d'horaires de classe et nous comptons sur vous tous pour les aider à préparer au mieux leur avenir et leur donner toutes leurs chances de laisser s'épanouir tous leurs talents.

Aménagements urbains

Installation de matériel neuf et valorisation de l'ancien

Le renouvellement du mobilier urbain se poursuit dans le cadre de projet d'aménagement particulier (rue Bel Air) ou de façon plus ordinaire, entre achat de matériel neuf et valorisation de matériel ancien. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et des services rendus à la population.

Les trois fonctions du banc

Le banc-relais: il permet de faire une pause avant de poursuivre son chemin. Il est essentiel pour le maintien de l'autonomie des personnes à mobilité réduite. Il doit être placé le long de cheminement.

Le banc-attente: il sert à patienter devant un lieu où on est susceptible d'attendre: écoles, services, commerces…

Les 5 bancs de la partie Est du Bd Dumesnildot, qui remplissent ces deux fonctions vont être remplacés par des bancs tout neufs spécialement conçus pour le confort des aînés. Grâce à leur rehausse de 10 cm, à leurs repose-pieds et à leurs accoudoirs adaptés, ils offrent une aide appréciée par les seniors. Des corbeilles de la même gamme accompagneront ces bancs.

Le banc-plaisir: il sert à se détendre dans un environnement particulièrement agréable, il offre à ses usagers un paysage attrayant.

Les 3 bancs installés le long de la Loire en face de la Mairie présentent l'avantage de cette fonction. Un autre banc sera installé le long de la Loire, derrière la Pierre à l'œil.

Notons qu'un même banc peut remplir les trois fonctions décrites ci-dessus.

L'aménagement de la rue Bel Air et de la place Marcel Daniel verra l'installation de deux bancs et d'un fauteuil de la même gamme que ceux installés boulevard Dumesnildot, d'une poubelle, de jardinières.

Dans un souci de convivialité et d'accueil, 3 nouvelles tables de pique-nique en bois, pouvant accueillir 8 convives chacune ont pris place dans la pinède de l'aire de loisirs le long de la Loire. Les tables qui étaient à cet endroit ont été nettoyées et installées au Champ de Mars. Plutôt que de mettre au rebut ce matériel, il paraissait plus intéressant de le revaloriser pour le réemployer, dans un esprit de développement durable. C'est la même démarche qui a permis de positionner 3 bancs (après réparation) le long de la Loire, face à la Mairie.





Afin d'accompagner le développement des déplacements doux, des appuis-vélos ont été installés près de l'hôpital Intercommunal du Pays de Retz, devant la mairie proche du terrain de boules et à côté de l'aire de jeux du quai Eole. Faciliter l'accès des équipements publics aux vélos et piétons reste une priorité.

Fleurissement de la ville

Originalité et gaieté au programme

Un petit mot pour remercier les agents communaux chargés du fleurissement de la commune. Une nouvelle fois, jardinières, corbeilles, plates-bandes et massifs ont égayé notre été de multitudes de couleurs et de formes, améliorant notre cadre de vie.

Même si les efforts n'ont pas été récompensés dans le cadre du concours des villes et villages fleuris, les nichoirs multicolores, clin d'œil au festival Birdfair, ont séduit de nombreuses personnes. Ils ont apporté une touche d'originalité et de gaieté bienvenues.



Bornes canines

Quatre nouvelles bornes à déjections canines ont été implantées, portant ainsi à 12 le nombre de ces équipements:

- place de l'Escale
- Aire de jeux quai Eole
- extrémité ouest du boulevard Dumesnildot
- place Marcel Daniel







Rue Bel Air et place Marcel Daniel

Des travaux de voirie ont été réalisés

Ces travaux ont été guidés dans le souci d'améliorer la sécurité des usagers de la route et notamment les usagers les plus vulnérables : piétons et cyclistes . Si de prime abord l'aménagement peut paraître radical, l'effet escompté est atteint : la diminution de la vitesse des engins motorisés est réelle. Le croisement des véhicules se fait à vitesse très réduite grâce aux effets conjugués de la chicane, des potelets et de la surélévation de la chaussée.

L'emprise de circulation rue Bel Air n'a pas été diminuée. Dans son aménagement, la commune a organisé le stationnement en le formalisant par des marquages au sol et des îlots directionnels. C'est pourquoi il est nécessaire de respecter ces stationnements et de garer son véhicule le plus loin de la voie, au plus près des habitations, afin de faciliter le passage des véhicules de collecte des ordures ménagères et des véhicules de service de l'Hôpital Intercommunal du Pays de Retz. Le changement du régime de circulation (sens unique dans le sens nord-sud), ainsi que le contresens cycliste, iront également dans le sens d'une circulation sécurisée et apaisée.

Urbanisme



1-Révision du PLU

La commune a lancé un marché d'appel d'offres pour sélectionner une société capable d'assurer la réalisation de deux procédures menées conjointement :

- la révision du POS en PLU ;
- la révision allégée du POS pour permettre la construction du Centre d'Incendie et de Secours.

La société G2C basée à Basse-Goulaine (44) a été retenue.

Les enjeux de ces travaux sont importants : adapter le PLU au nouveau contexte législatif et réglementaire, mettre le PLU en compatibilité avec les documents qui s'imposent à lui, garantir la croissance démographique, maîtriser et orienter le renouvellement urbain, affirmer le positionnement de la commune au sein de l'estuaire de la Loire.

2 - Règles principales d'urbanisme.

Vous intervenez sur vos façades sans changer la couleur des murs ou l'aspect des ouvertures	Pas de déclaration d'urbanisme
Vous changez la couleur des murs d'une ou plusieurs façades ou des ouvertures	Vous devez déposer une déclaration préalable
Vous créez ou fermez une porte, une fenêtre.	Vous devez déposer une déclaration préalable
Vous installez une fenêtre de toit, des panneaux photovoltaïques	Vous devez déposer une déclaration préalable
Vous édifiez une clôture	Vous devez déposer une déclaration préalable
Vous installez un abri de jardin	Vous devez déposer une déclaration préalable
Vous créez une extension de moins de 40 m²	Vous devez déposer une déclaration préalable
Vous créez une extension de plus de 40 m²	Vous devez déposer un permis de construire
Vous décidez d'un changement de destination (transformation d'un local commercial en local d'habitation)	Vous devez déposer un permis de construire

GLOSSAIRE

POS : Plan d'Occupation des Sols

PLU : Plan Local d'Urbanisme

CIS : Centre d'Incendie et de Secours

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie et à demander le service urbanisme.

Ne laissez plus le froid s'installer chez vous

Le programme Habiter Mieux est renforcé par l'Etat. C'est le moment d'en bénéficier

Son objectif : vous aider à améliorer votre logement, votre qualité de vie et votre pouvoir d'achat. Habiter Mieux peut être complété par d'autres aides, distribuées par les collectivités locales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV, MSA)

Contact : Centre de l'Habitat 02 40 44 99 44 ou contacter les téléconseillers de L'ANAH au 0820 15 15 15 (n°indigo 0,12 €TTC/min)

Avez vous droit à habiter mieux ?

Oui, si vous répondez aux conditions suivantes :

- Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire
- Vos revenus ne dépassent pas les niveaux de ressources suivants* :

Il s'agit des revenus fiscaux de toutes les personnes occupant le logement. Ce montant annuel est sur votre feuille d'impôts.

Nombres de personnes dans le ménage	Niveau de ressources Ile de france (en €)	Niveau de ressources autres régions (en €)
1	23 881	18 170
2	35 050	26 573
3	42 096	31 957
4	49 153	37 336
5	56 232	42 736
Par personne supplémentaire	+ 7 068	+ 5 382

*applicables au 1er juin 2013

Votre logement

> **a plus de 15 ans** à la date où votre dossier est déposé,

> n'a pas eu d'autres financements de l'Etat comme un prêt à taux zéro **depuis 5 ans.**

Vos travaux

- garantissent une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25%,
- n'ont pas été commencés avant le dépôt de votre dossier,
- seront intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment

Exemple - De quel montant d'aides pouvez-vous bénéficier pour un projet de travaux de 12 000 €HT?

6 000 € Aide aux travaux Anath* + 3 000 € Aide Habiter mieux + 500 € Complément aide locale → Une aide de 10 000 €

Une avance est possible dès le début des travaux !

Pour financer le reste à charge, il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt et de subventions des partenaires du programme.

* Pour un «projet de travaux d'amélioration de l'habitat» sur la base d'un ménage aux «ressources très modestes». Pour des ménages aux «ressources modestes»,les aides peuvent atteindre 8200 .

Une association de services à domicile

Aide'Retz

AIDE'RETZ, plus de 19 ans d'aide à domicile et de lien social, propose une large gamme de services pour le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées mais aussi pour les personnes actives qui veulent souffler! En passant par le ménage, le repassage, les vitres, le petit bricolage, le petit jardinage… La mise en place du service est rapide, simple et claire: un concept à la hauteur de vos attentes.

L'association AIDE'RETZ propose également un service de garde d'enfant à domicile « SCOUBIDOO » et un service itinérant de nuit « NUIT EN RETZ », passages au cours de la nuit avec la possibilité d'un référencement téléassistance.

AIDE'RETZ propose un coût horaire compétitif qui bénéficie d'une réduction ou Crédit d'impôt de 50 % des sommes dépensées.

N'hésitez pas à nous contacter, notre équipe sera à votre écoute au: 02 51 74 11 01

Renseignez vous! (devis gratuit sans engagement)

Mail: c ontact@aideretz.com

Site internet: www.aideretz.com

Les armées recrutent, pourquoi pas vous ?

Vous êtes âgés entre 16 et 25 ans, vous souhaitez vivre votre métier, concevoir et agir. Que vous soyez diplômés ou non, les armée proposent chaque année environ 15 000 postes à pourvoir au titre de nombreux métiers (mécanique, électronique, électrotechnique, combattants, télécommunications, sécurité, protection, restauration, administrations, etc.).

Pour plus de renseignements, contactez le Cirfa de Nantes, 16, rue des Rochettes, BP 41315 Nantes Cédex 1.

Tél : 02 28 2420 40. Mails :

cirfa.nantes@terre-net.defense.gouv.fr
cirfa.nantes@marine.defense.gouv.fr
cirfa.nantes@recrutement.air.defense.gouv.fr

Sécurité – Protection

Pensez à la règle des « 3P »



Bon nombre de personnes ont été victimes de cambriolage. Au-delà des préjudices financiers qui peuvent être très importants, les victimes doivent aussi affronter le préjudice moral, qui lui, ne se comptabilise pas mais peut fragiliser les personnes les plus vulnérables.

Afin d'aider les habitants aux bons réflexes pour se prémunir contre les cambriolages, la Gendarmerie nationale a édité un fascicule proposant plusieurs solutions pour mieux protéger son domicile. Sous le label « La règle des 3P », Protéger–Participer–Prévenir, la Gendarmerie délivre quelques conseils efficaces pour dérouter les individus qui chercheraient à pénétrer dans les domiciles par effraction. Voici quelques extraits des nombreux conseils qu'offre la lecture du document disponible en mairie gratuitement.

1 - Protéger son habitation

Avoir un système de fermeture des points d'accès, fiable, ne pas laisser les portes ou fenêtres ouvertes même en cas d'absence de courte durée, ne pas laisser entrer des inconnus, éviter les signes révélant son absence, ne pas laisser d'objets de valeur en évidence, faire entretenir les abords de la maison en cas d'absence prolongée, etc.

2 – Participer à la prévention des cambriolages

Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à votre domicile en cas d'absence signaler ses dates d'absence prolongées à sa brigade de gendarmerie qui pourra organiser des rondes lors des patrouilles.

3 – Prévenir

Signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou les individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux, donner, si possible, des indications précises d'identification ; etc.

Si vous venez d'être victime d'un cambriolage ou d'un vol, composez le plus rapidement possible le 17. Un gendarme spécialiste de l'urgence sera à votre écoute. Dans tous les cas, ne touchez à rien avant l'arrivée des gendarmes.



Mission locale du Pays de Retz

Vous avez entre 16 et 25 ans?



Vous êtes à la recherche d'un emploi? Vous avez un projet professionnel? Vous avez besoin d'un accompagnement pour vous former, vous loger, vous déplacer, vous soigner et faire face aux obligations de votre vie quotidienne?.

Connectez-vous !
Toutes les infos
Sur notre site internet :
www.mlpaysretz.com,
dès le 1er janvier 2014

Venez aux permanences sur RDV à

- **Paimboeuf : mardi toute la journée / jeudi après-midi**
- **St Brevin les Pins : lundi au vendredi**

Téléphonez à :

- **Machecoul 02 40 02 38 45**
- **Paimboeuf 06 08 11 19 47**
- **St Brevin les Pins 02 40 39 48 45**



VOTRE CPAM VOUS INFORME

La carte Vitale simplifie vos remboursements

Élément indispensable de votre relation avec les professionnels de santé et votre Caisse d'Assurance Maladie, la carte Vitale est à conserver constamment avec vous. Présentez-la systématiquement lors de vos rencontres avec les professionnels de santé. Les informations nécessaires à votre remboursement seront automatiquement transmises à votre CPAM par liaison informatique sécurisée : plus de vignettes à coller, plus de frais d'affranchissement.

Un remboursement en cinq jours

Il s'agit du délai compris entre la transmission de votre feuille de soins électronique par le professionnel de santé et le règlement sur votre compte bancaire, lorsque vous avez fourni un relevé d'identité bancaire ou postal à votre Caisse.

Le tiers-payant

Chez certains professionnels de santé, la présentation de la carte Vitale vous dispense d'avancer les frais sur la partie prise en charge par la CPAM. La somme restant à votre charge pourra éventuellement être remboursée par votre complémentaire santé.

L'aide-mémoire de vos soins

La carte Vitale permet à votre médecin de consulter, avec votre accord et en votre présence, l'historique des soins, médicaments et examens qui vous ont été prescrits et remboursés au cours des 12 derniers mois. Cette fonctionnalité est particulièrement utile lorsque vous consultez un médecin pour la première fois, ou de manière occasionnelle pendant vos vacances.

Noël des enfants

À Paimbœuf, le Père Noël a le pied marin

Le mercredi 18 décembre, le Père Noël a débarqué sur le quai Boulay Paty accueilli par les enfants qui l'attendaient avec impatience. Le cortège s'est promené dans la ville jusqu'à la salle Cutullic. Bonbons et papillottes ont été les bienvenus pour revigorer les enfants. Dans la salle, le spectacle « Le Noël de Saperlipopette » présenté par la compagnie L'é Z'arts vivants a réjoui les petits et les grands. L'après-midi s'est terminé avec la distribution de brioches et de bonbons appréciée par tout ce petit monde.



Après-midi festif à la maison de retraite

Première mission des élus du CME à la maison de retraite

Pour leur premier rendez-vous avec les Paimblotins, les nouveaux élus du Conseil municipal Enfants ont rendu visite aux pensionnaires de la maison de retraite (EHPAD de l'Hôpital Intercommunal du Pays de Retz, rue Constant Riou) le mercredi 11 décembre. Accompagnés de Michèle Lavigne, adjointe aux Solidarités, Sylvie Glaud, adjointe aux Affaires scolaires, et de membres du CCAS, les enfants ont remis quelques petits présents aux aînés de l'établissement et pris le goûter en leur compagnie. Cette première mission s'est déroulée dans la bonne humeur. Les jeunes élus ont été très agréablement surpris de l'accueil qui leur a été réservé. Les pensionnaires de la maison de retraite, quant à eux, ont savouré cet échange avec les jeunes Paimblotins qui n'ont pas manqué de parler du sujet dans toutes les conversations du moment, la venue du Père Noël. À l'Ehpad, c'était Noël avant l'heure.

Chaque résident de la maison de retraite a reçu un petit présent de la main des jeunes élus du Conseil municipal Enfants





Mission remplie pour les nouveaux élus du CME et satisfaction pour leurs aînés élus du conseil municipal

Repas des aînés 2013

Une journée festive où règne la bonne humeur

Traditionnellement, le dernier dimanche du mois d'octobre, la Municipalité accueille les aînés de la commune, dans le cadre d'une journée festive. En 2013, 145 convives de 70 ans et plus se sont retrouvés, salle Cutullic, autour d'une grande tablée. Parmi l'assemblée, les deux doyens de la salle, Madame Faucher et Monsieur Foucher ont été mis à l'honneur. Des enfants de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs avaient conçu et fabriqué le décor sur le thème de la musique ainsi qu'un petit jeu de questions et un livret de chansons. L'ambiance a été très chaleureuse grâce à l'animation du groupe 3G et la très bonne participation de nombreux convives qui n'ont pas hésité à pousser la chansonnette pour faire partager quelques notes de bonheur.



Remise de cadeaux aux deux doyens du repas des aînés de la commune

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, est à la fois un document d'étude et d'analyse des problématiques de l'habitat ayant pour objectif d'orienter les choix des collectivités locales dans le domaine de l'habitat, et un document de programmation de l'offre nouvelle en matière de logement.

Il s'inscrit dans une hiérarchie de documents intercommunautaires et départementaux et s'impose aux documents d'urbanisme des communes. Par délibération du 16 décembre 2010, le Conseil Communautaire du Sud Estuaire a décidé de lancer l'élaboration du PLH sur son territoire.

Le PLH définit, pour une durée de 6 ans, les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la Communauté de Communes Sud Estuaire et aux communes qui la composent de répondre aux besoins en logements et hébergements, de favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et d'améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le PLH se compose:

- d'un diagnostic sur le fonctionnement du marché local
- d'un document d'orientations sur les principes et objectifs du programme
- d'un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire

Bilan du diagnostic: des tendances qui comportent des risques

- **Un modèle résidentiel très consommateur de foncier,** de plus en plus coûteux pour les collectivités (réseaux, voiries, équipements…) et qui interroge sur les capacités futures d'accueil du territoire (foncier, équipements…).
- **Le contexte actuel est peu favorable à la primo accession:** quel impact sur l'attractivité et le développement du territoire?
- **Des choix résidentiels qui peuvent mettre des ménages en difficulté:** les ménages s'installent de plus en plus loin des pôles d'emplois pour trouver un foncier moins cher; qualité moyenne du parc de logements (chauffage tout électrique).
- **Une faiblesse du parc locatif social et une cherté du marché locatif privé,** qui fragilisent de plus en plus les ménages modestes.
- **Une accélération à venir du vieillissement,** nécessitant d'anticiper les besoins.

Sur 6 ans : 2013_2019	Objectifs en logements nouveaux	Dont objectifs en PLUS/PLAI	Dont objectif en accession sociale et abordable
Corsept	72	8-9	
Frossay	90	10-11	
Paimboeuf	102-120	10-12	
Saint-Brevin	756-780	115-120	66
St Père en Retz	222-240	23-25	
St Viaud	198-210	29-22	
CCSE	1440-1512	186-199	

Les Orientations du PLH:

Offrir la possibilité aux habitants de réaliser, sur le territoire, un parcours résidentiel, à tout âge et dans tout logement

La politique de l'habitat déclinée en 4 orientations:

1• Produire une offre de logements diversifiée, accompagnant un développement résidentiel durable du territoire

2• Prendre en compte les enjeux du parc existant

3• Apporter des réponses adaptées aux publics spécifiques

4• Organiser la gouvernance, le suivi et l'animation du PLH

Des objectifs PLH en adéquation avec les objectifs SCOT et les projets des communes

Les objectifs ont été fixés de manière concertée avec les communes en prenant en compte:

- les prescriptions du SCOT: 240-307 logements/an (soit 1440-1842 sur 6 ans),
- le souhait des communes de poursuivre l'accueil de nouvelles populations (cf. PLU)
- la capacité à réaliser les objectifs par les communes, en identifiant un volume de logements en projet pour les 6 ans à venir et le potentiel foncier mobilisable à court terme.

Le Programme d'Actions

Comme pour le diagnostic et les orientations, un comité technique et un comité de pilotage seront composés pour proposer les moyens et les actions à mener, pour le suivi et la participation active de ce PLH en rapport avec les communes dans le cadre du POS ou du PLU, avec la communauté de Communes dans le cadre de la Fédération du Pays Retz, lorsqu'il y aura des compétences communes et des 6 intercommunalités dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

1 - Mettre en place un observatoire intercommunal du PLH

2 - Mettre en place un pilotage oapérationnel et un suivi partenarial du PLH

3 - Favoriser le partage d'informations sur l'habitat et l'urbanisme entre les communes

4 - Traduire les objectifs du PLH dans les documents d'urbanisme

5 - Favoriser les acquisitions foncières en faveur de l'habitat par les communes

6 - Accompagner la production de logements locatifs sociaux sur le territoire

7 - Favoriser l'accession sociale et abordable sur le territoire

8 - Mettre en place un PIG « Habiter mieux » sur le parc existant

9 - Inscrire le territoire dans le cadre du PIG départemental de lutte contre l'habitat indigne

10 - Répondre aux besoins de publics en grande précarité

11 - Poursuivre la réflexion pour la création d'une maison relais

12 - Poursuivre la réflexion sur le logement des jeunes

13 - Répondre au Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage

14 - Répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées

Atelier maquillage pour les jeunes festivaliers





Les amuse-gueules préparés par un collectif d'agriculteurs-producteurs ont été particulièrement appréciés

Birdfair – 2e édition

Le festival de l'oiseau et tourisme nature monte en puissance

Les 20, 21 et 22 septembre, l'oiseau et le tourisme de nature étaient à l'honneur à l'occasion de la 2e édition du festival Birdfair.



Un petit tour de manège sur les légumes à croquer



Un échange fructueux et convivial entre Alain Bougrain Dubourg, président de la LPO et Michel Bahurel, maire de Paimbœuf lors de l'inauguration du Festival Birdfair sous un soleil radieux

Près de 4 500 festivaliers ont répondu présent pour les trois jours de festivités proposés sur la zone de Loisirs de Paimbœuf par la LPO, Ligue de Protection pour les Oiseaux. Si le chiffre de fréquentation en baisse par rapport à la première édition a été relevé par les organisateurs, ces derniers relativisent cette statistique en prenant en compte le caractère exceptionnel de la première édition qui cadrait avec le centenaire de la LPO. Pour Matthieu Cosson, coordinateur région LPO du festival, les objectifs de qualité ont été atteints et le festival a gagné en positionnement sur la découverte de l'environnement de l'estuaire de la Loire. Les animations et activités mises en place pour les scolaires du territoire lors de la journée du vendredi, ont connu un vif succès puisque près de 620 écoliers ont pu s'initier aux ateliers « nature » ouverts à leur intention. Les conférences ont été particulièrement appréciées pour la qualité des interventions. Les sorties dans l'estuaire ont permis au public de découvrir la richesse de la faune et de la flore des rives de Loire dans d'excellentes conditions climatiques.



La découverte de l'estuaire par la Loire, un temps fort du festival

Quel avenir pour le festival à Paimbœuf ?

Pour le comité organisateur, Gildas Toublanc, Président de la Coordination Régionale LPO Pays de la Loire se félicite de l'accueil réservé par la commune de Paimbœuf et des moyens mis en place par la collectivité pour l'installation du festival. Si une troisième édition semble se dessiner à Paimbœuf, elle se déroulera plutôt au printemps 2015 pour répondre aux souhaits des animateurs « nature » qui, à juste titre, notent que l'observation des oiseaux et de la faune est plus favorable à cette période de l'année.

En attendant, Matthieu Cosson travaille déjà à l'élaboration du programme de la Birdfair, 3e du nom.

Matériel de pro pour des observateurs avertis





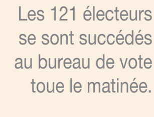
Les élèves ont découvert une multitude d'activités lors de la journée qui leur était consacrée



L'Amphifanfare a mis le feu sur le site, dimanche en fin de matinée



Le temps fort du festival pour les scolaires a attiré 620 élèves sur le site le vendredi





Les 121 électeurs se sont succédés au bureau de vote toue le matinée.



Le passage à isoloir est obligatoire pour que le vote soit validé



Sylvie Glaud, adjointe aux Affaires scolaires proclame les résultats



Après le traditionnel « A voté », il faut signer le registre des élections

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

« C'est parti pour un nouveau mandat ».

Une belle expérience citoyenne vient de se terminer pour Oriane, Malory, Lisa, Wendy, Ugo, Romain, Lucas, Dorian, Erwan, Jeanne, Christopher, élus du Conseil municipal enfants pour le mandat 2011-2013.

Si les souhaits des jeunes élus n'ont pu tous se concrétiser, certaines actions ont vu le jour: le droit pour tous les enfants des communes de la Communauté de communes Sud Estuaire, de bénéficier de l'entrée gratuite de la piscine intercommunale de Saint-Brevin contre le ticket de transport « Lila » et la visite historique commentée en calèche de Paimbœuf. La visite du Sénat qui était programmée n'a pu se dérouler suite à la modification du calendrier des vacances scolaires d'automne. Leur mandat arrivant à terme, les élus du Conseil municipal,en charge de l'organisation de l'élection du CME, ont mis en route la procédure de campagne et inscrit au calendrier électoral, une journée de vote, le 3 décembre 2013, dans la salle de la Corderie.

39 candidats pour 10 postes à pourvoir

Tous les enfants âgés de 8 à 10 ans (scolarisés en classes de CE2, CM1, CM2) des écoles publique et privée, étaient invités à poser leur candidature. Suite à cet appel relayé par les enseignants et directeurs des deux écoles, 39 candidats se sont déclarés et ont organisé leur campagne électorale pour solliciter le suffrage de leurs camarades d'écoles.

La journée de vote s'est déroulée dans les meilleures conditions grâce aux élèves volontaires pour remplir les rôles de président de bureau de vote, assesseurs et scrutateurs, sous l'œil attentif des adjointes Sylvie Glaud et Michèle Lavigne ainsi que de Carole Brossillon et Roland Sclavérano, conseillers municipaux. Le personnel communal s'est également fortement investi pour garantir le bon déroulement de l'élection.

Après le dépouillement des bulletins de vote des 121 élèves-électeurs, le nouveau conseil municipal enfants est désigné. Cinq filles et cinq garçons représenteront les enfants de la commune durant leur mandat de deux ans. Ont été élus: Bruna Alves, Romane Boucard, Fiona Fatines, Augusta Herbiet, Alizée Vallée, Timothé Carougeat, Liam Jaumouillé, Mathis Micheneau, Titouan Relet et Théau Houis.

Pour leur premier rendez-vous, les jeunes conseillers ont accompagné leurs aînés de la commission Solidarité pour la traditionnelle remise de cadeaux de fin d'année aux seniors de la Maison de retraite de Paimbœuf. En soirée, ils ont été reçus en séance plénière du conseil municipal afin d'être intronisés dans leurs rôles de jeunes conseillers.



Intronisation: Les élus du CME, nouvellement élus, ont été présentés au Conseil municipal lors de la séance du 11 décembre dernier

La Belle Poule à Paimbœuf

1000 visiteurs ont (re) découvert la goélette

La venue d'un voilier traditionnel est toujours un événement particulièrement appréciée des Paimblotins. Pour preuve, près de 1000 visiteurs ont foulé le pont de la goélette La Belle Poule lors de la journée porte-ouverte organisée à l'occasion de son escale, fin octobre 2013. La mission principale de ce fleuron de la Marine Royale basé à Brest, est la formation des officiers de marine. Mission que remplit avec joie et fierté Dominique Lagadou, lieutenant de vaisseau commandant actuellement le deux-mâts.

Avant de lever l'ancre, l'équipage a été convié à une réception à la mairie de Paimbœuf. À cette occasion, Dominique Lagadou a reçu la médaille de la ville des mains du maire Michel Bahurel qui a remercié très chaleureusement l'équipage du bateau pour sa disponibilité auprès des visiteurs et des élus. Tout comme il a salué l'engagement du Paimblotin Bernard Prézelin, capitaine de vaisseau de réserve et chargé de mission auprès de la Marine nationale qui a organisé et coordonné cette escale.



Elle avait fière allure la Belle poule lors de son arrivée au port de Paimbœuf



L'équipage a posé pour la postérité en compagnie des élus paimblotins et des personnalités civiles et militaires

Concours des maisons fleuries

Toujours plus de qualité mais moins de concurrents

Ils ne sont plus que 16 concurrents (pour 45 en 2002) à participer au Concours des maisons fleuries organisé par la ville de Paimbœuf. Si la baisse d'effectifs est régulière depuis quelques années, la qualité des réalisations progresse. La participation des Paimblotins à l'embellissement général de la ville conserve un très bon niveau

Avec l'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier de la ZAC du Petit Paimbœuf, la municipalité espérait que les propriétaires de maisons avec des jardins pourraient se sentir intéressés par une participation au concours. Peut-être est-il encore trop tôt pour que ces nouveaux Paimblotins trouvent leurs repères dans la vie de la collectivité.

En attendant, les lauréats ont été récompensés lors de la traditionnelle remise des prix où chaque participant a reçu une récompense.



Photo : Véronique Chévaud

Forum associatif intercommunal

Après Saint-Viaud en 2013, la manifestation se déroulera à Frossay en 2014

Sur une initiative des élus des commissions Associations-Animations des communes de Corsept et de Paimbœuf ainsi que du Centre Socioculturel, le 1er Forum associatif intercommunal s'est déroulé début septembre 2011. Depuis cette première édition où une quarantaine d'associations avaient répondu présent en tenant un stand dans le gymnase corseptin ou la salle culturelle Joseph Clavier, deux autres communes ont rejoint le groupe des organisateurs : Frossay et Saint-Viaud. Dans la logique de cette évolution, après le forum de Paimbœuf en 2012, c'était à la commune de Saint-Viaud de mettre ses structures à disposition pour accueillir le 3e Forum, le 14 septembre dernier. Plus d'une cinquantaine d'associations s'y sont retrouvées pour le plus grand plaisir des visiteurs qui se sont pressés nombreux dans les stands associatifs.

Gageons que l'édition 2014, inscrite au programme des animations de la commune de Frossay le 8 septembre, attirera encore plus d'associations avec l'objectif constant de répondre à l'attente du public. Rendez-vous est pris.



Très belle fréquentation du public lors du 3e forum à Saint-Viaud



Toujours fidèle au principe de développement des actions pour un public plus large, le Centre Socioculturel Mireille Moyon est à l'initiative de la création du forum associatif intercommunal avec les communes organisatrices

Association

Bienvenue à Loire River Boots

L'association de danses country western Loire River Boots est née à Paimbœuf durant l'été 2013.

Le bureau est composé d'André Vignas, président, Pierre Garnier, secrétaire, Claudine Vignas, trésorière et Marie-Laure Grollier, membre du bureau. Les quatre amis sont tous fans de country, de la culture américaine et de westerns. En créant l'association, ils souhaitent permettre aux habitants de Paimbœuf et des communes environnantes de se retrouver et de pratiquer une activité de loisirs dans une ambiance gaie et conviviale. Les cours sont surtout axés sur la danse western traditionnelle (danses en ligne)

Les cours ont débuté le 4 septembre au centre socioculturel Mireille Moyon et se déroulent chaque mercredi. Deux niveaux sont proposés: cours débutant à 19h30 et cours novices et plus à 20h45.

Informations et inscriptions: 06 84 29 75 69, loireriverboots@gmail.com



Photo : Courrier du Pays de Retz

Super Mamie des Pays de Loire à Paimbœuf

Irène, une chanteuse dynamique du groupe Les 3 G

Pour une surprise, ce fut une belle surprise! Lors du repas des aînés, qui s'est déroulé le 27 octobre dernier, les convives ont repris en chœur plusieurs chansons du répertoire du groupe « Les 3 G », ensemble de chanteurs animant la manifestation. À la fin de la prestation musicale, l'aînée des chanteuses, 80 printemps, fut alors justement fortement applaudie pour sa performance vocale. Mais quelle ne fût pas la surprise de découvrir qu'Irène n'était autre que la Super mamie des Pays de Loire, récemment élue à Saint-Sébastien sur Loire. Deuxième surprise, Irène était en territoire conquis puisque cette pétillante mamie n'est autre que la sœur d'un ancien artisan-commerçant bien connu des Paimblotins, Marcel Poulinet.

Souhaitons bonne chance à Irène qui participera au concours national des Super Mamies au mois de juin à Nice.

Sainte Geneviève

Les gendarmes ont fêté leur sainte patronne à Paimbœuf

Une fois n'est pas coutume, mais c'est avec grand honneur que la Municipalité de Paimbœuf a accueilli le déroulement de la Sainte-Geneviève, fête de la sainte-patronne des gendarmes, sur son territoire.

Après l'office religieux à l'église Saint-Louis, les autorités civiles et militaires se sont réunies au Hangar pour les traditionnels discours de circonstance. En s'adressant à l'assistance, le commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Pornic, Éric Desse, a salué l'engagement quotidien des gendarmes sur le terrain et les bonnes relations entretenues avec les élus, travail permettant une meilleure prise en compte des problèmes du territoire surveillé par la compagnie. Parallèlement aux festivités, une exposition sur le thème de la Gendarmerie d'hier à aujourd'hui, conjointement organisée par la brigade de Paimbœuf, l'association Les Va-nu-pieds Superbes du Pellerin, un collectionneur privé de Vallet, Jean-François Roussillon et l'aide technique de l'association « Quai des Arts et du Patrimoine », a réuni près de 700 visiteurs durant une dizaine de jours. Une belle façon de faire apprécier l'évolution du matériel affecté aux missions des gendarmes au fil des ans, pour des curieux qui ont tous souligné la qualité de présentation de l'exposition.



Le maire, Michel Bahurel, a félicité le choix du commandant de la compagnie de Gendarmerie de Pornic, Éric Dess pour l'organisation de la Sainte-Geneviève à Paimbœuf.



Le commandant de la brigade de Paimbœuf, Jean-Marc Batard ne changerait certainement pas son équipement d'aujourd'hui avec celui d'hier même s'il a apprécié les mises en scènes de l'exposition

Sainte-Barbe à Corsept

Des pompiers toujours volontaires pour remplir leurs missions

Dimanche 17 novembre, les sapeurs-pompiers volontaires du centre d'incendie et de secours de Paimbœuf ont fêté la Sainte-Barbe, à Corsept. Après les cérémonies protocolaires et la nomination des récipiendaires, différents intervenants ont fait le point sur la santé du CIS paimblotin. Avec 26 volontaires hommes et femmes, les effectifs sont stables mais jugés « trop courts » pour le lieutenant Cyril Lormeau qui aimerait voir arriver de nouvelles recrues.

Du côté des nouvelles de la construction du futur centre, le commandant Samuel Rousseau du groupement de Bourgneuf en Retz s'est voulu rassurant en précisant que les procédures administratives ont retardé le lancement des opérations et que le futur bâtiment est bien inscrit au budget. Il faut savoir que la Loire-Atlantique compte 3655 sapeurs volontaires et 750 professionnels et que toutes les personnes désirant des renseignements sur les modalités d'engagement peuvent directement s'adresser au chef de corps de Paimbœuf.



Photo : Courrier du Pays de Retz

Lors de la cérémonie, sept soldats du feu ont été promus

Office de tourisme de Paimbœuf

Un nouveau visage vous accueille



Photo : Véronique Chéraud

En poste depuis une dizaine d'années à l'Office de tourisme de Paimbœuf, Fabienne Grasset, hôtesse d'accueil au sein de la SEM Sud Estuaire et Littoral, a profité d'une mutation pour rejoindre l'office de tourisme de Saint-Brevin l'Océan.

Depuis le 1er novembre, c'est Rachel Delaunay qui remplit la mission d'accueil des touristes et des nombreux Paimblotins ou habitants de la Communauté de communes Sud Estuaire, toujours ravis du service de proximité de très grande qualité, à leur porte. La Municipalité salue le travail et le professionnalisme de Fabienne Grasset qui a largement contribué au développement touristique de Paimbœuf et des communes environnantes. En s'investissant pleinement dans ses missions d'accompagnement des animations proposées au Hangar par les associations qui ont successivement contribué à la promotion touristique de la commune, elle a contribué au succès de nombreuses manifestations.

En lui souhaitant la bienvenue, la commune a déjà commencé un travail très constructif avec Rachel Delaunay. Gageons que les visiteurs de l'OTSI « Paimblotin » continueront à y trouver tous les renseignements souhaités dans une ambiance très conviviale. D'autant que depuis l'été 2013, l'office de tourisme intercommunal arbore le label « Qualité Tourisme ». Cette distinction nationale récompense l'engagement des offices de tourisme dans le cadre de conventions valorisant : la facilité d'approche des locaux, l'accueil des clients sur place, par téléphone et par courrier, l'aménagement, les informations mises à disposition et consultables, la disponibilité, la compétence et la formation du personnel. La gestion de la satisfaction client est contrôlée régulièrement.

Loire à vélo

Une fréquentation en hausse mais des regrets des usagers

Depuis la mise en place du balisage du circuit de randonnée « La Loire à vélo », les quais de Paimbœuf sont de plus en plus fréquentés par les cyclistes de tous horizons. Ces derniers ne manquant pas de faire une pose bien méritée dans notre cité avant de repartir vers l'océan, deviennent rapidement perplexes lorsqu'il s'agit de suivre le tracé actuellement proposé pour rejoindre Saint-Brevin. Souvent perdus dans les méandres des demi-routes empruntées, les cyclistes regrettent de ne pas pouvoir suivre le fleuve au plus près. Et c'est bien normal, car la rive sud du fleuve offre un point de vue remarquable sur l'estuaire.

Questionné sur la mise en œuvre de la fin de l'itinéraire « La Loire à Vélo » sur le territoire de la commune de Corsept, le Conseil général en charge de la réalisation du tracé rappelle qu'un itinéraire bis a été mis en place entre Paimbœuf et Saint-Brevin pour assurer la sécurité routière des usagers.

La mise en œuvre des deux sections restantes étant arrêtée suite à l'échec de certaines acquisitions amiables, la procédure d'expropriation devra être poursuivie pour permettre la réalisation des travaux. L'échéance 2015 est évoquée pour ouvrir les tronçons de pistes cyclables entre Paimbœuf, Corsept et Saint-Brevin.



Photo : Région Pays de la Loire

Les perles des touristes

Relevées dans une édition du quotidien régional Ouest-France de l'été, les perles des offices du tourisme du Pays de Retz, ont fait écho jusqu'à l'OTSI de Paimbœuf. « Où peut-on se baigner à Paimbœuf ? », est l'une des questions le plus souvent posée aux hôtesses d'accueil de l'office paimblotin. Pensant être déjà en bord de mer, les visiteurs voient le port ligérien plus près de la côte qu'il ne l'est. Ce serait effectivement une belle aubaine pour la commune qui bénéficierait d'une dotation financière de fonctionnement de l'État beaucoup plus importante que celle perçue actuellement. En attendant que la révision des candidatures au statut de commune du littoral, Paimbœuf se contenterait volontiers du bassin de natation intercommunal toujours dans les cartons.

Billetterie

Office de tourisme intercommunal de Paimbœuf

EN PARTENARIAT AVEC LE THÉÂTRE DE SAINT-NAZAIRE :

Spectacles à Paimboeuf :

- **Concert «Viel chante Barbara»** > le 30 mars 2014
- **Théâtre d'objets «En attendant la nuit»** >le 02 Avril 2014

Spectacles à Saint Nazaire

(avec navette gratuite au départ de Paimbœuf, nombre de places limitées à 24 personnes) :

- **Opéra-bouffe «La Grande Duchesse»** > le 11 janvier 2014
- **Théâtre «Villégiature»** > le 21 mars 2014

SPECTACLES SUR SAINT-BREVIN-LES-PINS/OCÉAN :

Au Casino :

- **«Ils s'aiment»** > le 7 février 2014 (17€)
- **«Couscous aux lardons»** > le 21 mars 2014 (20€)
- **«Bébé Mode d'emploi»** > le 11avril 2014 (20€)
- **« Ma patronne est un fumier»** > le 16 mai 2014 (17€)

Etoile de Jade :

- **«le Fils du Comique» avec Pierre Palmade** > le 6 mai 2014 (27€)

Horaires d'ouverture

> Octobre à Mai :
Mardi au Samedi : 10h - 12h/14h - 17h
Fermé les Dimanches et jours fériés

> Juin et Septembre :
Mardi au Samedi : 9h30 - 12h30/14h - 18h

> Juillet et Août :
Tous les jours : 9h30 - 12h30/14h - 18h

Saison culturelle – Acte 2

La municipalité de Paimboeuf a reconduit pour la saison 2013-2014 son partenariat avec le Théâtre – Scène Nationale de Saint Nazaire.

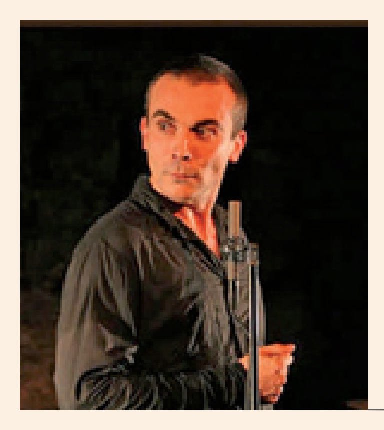
Lancé en septembre 2012, ce partenariat a permis lors de la première saison d'accueillir différents spectacles sur la commune, dont certains à destination des scolaires qui ont fait l'objet d'un travail pédagogique en amont avec les enseignants. La saison culturelle 2012-2013 s'est par exemple close sur le spectacle de Laurent Viel, bien connu des élèves de CM2 des Quatre Amarres qui ont travaillé avec cet artiste au cours de l'année.



Gros succès pour le spectacle T'es qui ? du 7 décembre au Centre socioculturel où deux musiciens-instrumentistes ont sonorisé en direct deux films d'animations

Paimboeuf est la seule ville du Sud Loire à avoir actuellement un partenariat avec le Théâtre, à l'instar de Donges et Montoir qui travaillent déjà ensemble depuis plusieurs années et ont pu en évaluer tous les bénéfices : contribuer à rendre plus accessible la culture aux paimblotins grâce à des conditions tarifaires préférentielles, et mise en valeur de l'offre culturelle associative locale grâce à la réalisation d'une plaquette culturelle recensant l'ensemble des propositions.

À Paimboeuf, outre l'accueil de 4 nouveaux spectacles cette saison, le service de navette est lui aussi reconduit afin de transporter gratuitement les paimblotins qui le désirent jusqu'au Théâtre pour assister à 4 autres spectacles réservables à l'Office de Tourisme de la commune. Le trajet s'effectue en minibus toujours dans la bonne ambiance : les personnes qui en ont profité apprécient de ne pas avoir à conduire de nuit surtout lors des longues soirées d'hiver ; et d'échanger sur le retour, avec les autres voyageurs, sur leurs ressentis respectifs. C'est un partenariat avec le Centre Socioculturel Mireille Moyon qui permet aux élus de proposer ces navettes gratuitement.



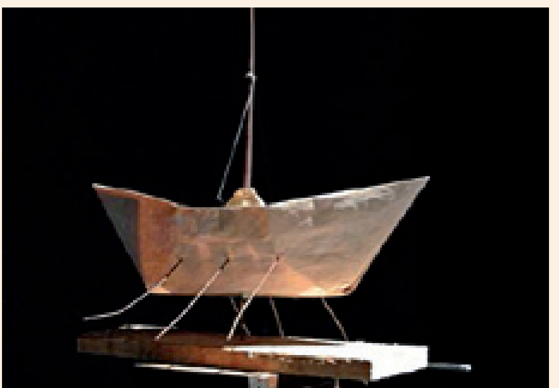
Laurent Viel revient à Paimbœuf le 30 mars pour interpréter les chansons méconnues du répertoire de Barbara

Les associations paimblotines trouvent aussi pleinement leur place dans cette saison culturelle. Au cours de l'année, La Criole, Les Alizés, le Centre Socioculturel Mireille Moyon et Le Kiosque à musique – Harmonie de Paimboeuf complètent la programmation pour offrir aux paimblotins de quoi remplir une grande partie de leurs soirées et week-ends.

Lors de l'édition de la plaquette de la saison culturelle que chacun a pu découvrir dans sa boîte aux lettres courant septembre ou à l'Office de tourisme, l'Association Quai des Arts et du Patrimoine Paimblotin n'avait pas pu transmettre sa programmation : séance de rattrapage aujourd'hui à travers ce bulletin municipal qui n'oublie pas cette association très active sur la commune notamment pour l'Animation du Hangar ou du Tribunal (lire en page 18).

« Villégiature » au Théâtre de Saint-Nazaire, le 21 mars à 21h





« En attendant la nuit », théâtre d'objets à la salle Cutullic, le 2 avril à 18 h

Programme expositions et animations 2014 de « Quai des Arts et du Patrimoine Paimblotin »

1- Expositions

Au hangar quai Sadi Carnot (entrée gratuite)

- **Semaine :** ouverture horaires de l'office de tourisme.
- **Dimanche et fêtes :** 14h30 - 18h - Fermé le lundi

■ **Du 8 au 30 mars : Métiers d'art et de Création**
(plasticien, mosaïque, meubles en carton, peintures, luminaires, origami…)

■ **Du 3 mai au 25 mai : Le handicap s'expose au hangar**
(Les sens dans tous les sens)

■ **Du 15 juin au 28 septembre :**
Académie des Arts et Sciences de la Mer
(Sculptures, maquettes, livres, peintures, photos…)

■ **Du 8 novembre au 23 novembre : expo d'automne**

Quelques spectacles sont programmés dans un cadre ô combien symbolique de la ville de Paimbœuf, le tribunal qui n'est plus utilisé depuis 2010 pour servir la Justice

2- Animations

Au tribunal rue P. Jubau (réservation obligatoire à l'OT, entrée 5 euros, place limitée)

■ **Le samedi 15 février : Chants Gospel**

■ **En juin (date non fixée) :**
Groupe de musique celtique

■ **En octobre (date non fixée) : Les Griottes (trio de voix de femmes à capella)**

Photo : Courrier du Pays de Retz

Les balades en calèche permettent de faire une visite commentée complète de la ville sans fatigue au pas du cheval Aladin

3- Animations diverses

■ **Visite de la ville en calèche**
réservation Office de Tourisme
Tarif : 8 euros/adultes. De 3 à 12 ans = 3 euros.
(Gratuit - 3 ans) - les 11-18-25 juillet
et les 1-8-15-22-24-29 août

■ **Visite de la ville par la Loire**
avec le bateau Scorpio
réservation à l'Office de Tourisme : tarif 15 euros
Plusieurs sorties sur l'année.

■ **Journée du Patrimoine le 21 septembre (gratuit)**
Visite et commentaires : Église, Mairie, Phare et quais avec animations (musique et théâtre)

■ **Vide Grenier traditionnel**
sur le Boulevard Dumesnildot
le dimanche 31 août (inscription à l'Office de Tourisme et 06 80 07 17 06)



Sur le bateau Scorpio, les touristes auront une vue exceptionnelle et inédite sur la façade fluviale de Paimbœuf

Calendrier festif

1er semestre 2014

Janvier

Dimanche 5 janvier - 14h30 > Thé dansant
SARL Alexandra | Salle Jean Cutullic

Samedi 11 janvier - 20h30 > Spectacle « OPERA-BOUFFE La grande duchesse »
Le Théâtre | Saint-Nazaire

Cette œuvre, très riche d'un point de vue musical, désinvolte dans sa dramaturgie offre une liberté de ton inédite dans le répertoire d'Offenbach. La charismatique Isabelle Druet, révélation de la Victoire de la Musique 2011, incarnera le rôle de la grande duchesse. Spectacle en partenariat avec la ville de Paimbœuf qui assure un transport gratuit au départ du Hangar pour 24 places maximum.

Dimanche 26 janvier - 14h30 > Thé dansant
SARL Alexandra | Salle Jean Cutullic

Février

Dimanche 9 février > Vide-grenier | organisé par le Dojo Paimblotin | salle Jean Cutullic

Jeudi 13 février - 18h30 > Conférence « Les volcans » | Centre socioculturel

Images extraordinaires, informations réactualisées : le mystère des volcans, une force de la nature qui émerveille et passionne. Conférencier : Thérèse PORCHER. Entrée libre

Samedi 15 février > Chants Gospel | Quai des Arts et du Patrimoine Paimblotin | Ancien tribunal rue Pierre Jubau

- réservation obligatoire à l'OTSI, entrée 5€, place limitée

Samedi 22 février > Soirée de solidarité
organisée par les jeunes du CSC Mireille Moyon et de la Maison Pour Tous | Salle Jean Cutullic

Découverte de la Guinée à travers des animations et un repas typique.

Jeudi 27 février > Challenge diaporama

Le Centre Socioculturel accueille la 8e édition de ce concours de diaporamas nationalement connu qui réunit les meilleurs diaporamas francophone de l'année précédente, sur des sujets divers, tous en langue française. 16 à 22 diaporamas sont présentés. Le public vote pour établir un classement local qui contribuera à réaliser le classement national 2014 lors de la finale. Initiés et amateurs sont les bienvenus à cette fête du diaporama et de l'art photographique.

- **Entrée libre :** 2€/famille (quelque soit le nombre de membres dans la famille).

Mars

Exposition Quai des Arts et du Patrimoine Paimblotin

Du 8 au 30 > Métiers d'art et de Création

(plasticien, mosaïque, meubles en carton, peintures, luminaires, origami…)

Entrée libre - Le Hangar

Dimanche 9 mars- 14h30 >Thé dansant
Sarl Alexandra | Salle Jean Cutullic

Samedi 15 mars > Bal country | Sud Estuaire Dancin Cowboys | Salle Jean Cutullic

Vendredi 21 mars - 21h >Théâtre « Villégiature » | Le Théâtre | Saint-Nazaire

Spectacle en partenariat avec la ville de Paimbœuf qui assure un transport gratuit au départ du Hangar pour 24 places maximum.

Fresque à la fois cynique et attendrie d'une société en fin de parcours, la trilogie de la Villégiature de Carlo Goldini brosse le portrait corrosif d'une bourgeoisie de province en pleine crise de valeurs, ce qui n'est pas sans rappeler celle d'aujourd'hui.

Samedi 22 mars > Soirée dansante
| Ensemble vocal Les Alizés | salle Jean Cutullic

Dimanche 30 mars > Spectacle « Viel chante Barbara » | salle Jean Cutullic

Spectacle conçu par Xavier Lacouture et Laurent Viel.

Il est des rendez-vous que l'on porte en soi depuis longtemps. On les rêve, on les fantasme, on en a peur, on vient s'y ressourcer… bref, ils vous occupent l'esprit. Pour Laurent Viel, construire tout un spectacle avec des chansons de Barbara fait partie de ces rendez-vous-là. Loin de l'image de la « diva », c'est la face cachée de cette grande dame de la chanson que Xavier Lacouture et Laurent Viel ont choisi de mettre en lumière. Au-delà de ses grands succès populaires, l'interprète donne un nouvel éclairage sur cette immense artiste et sa « modernité ».

Avril

> Théâtre d'objets « En attendant la nuit »
Salle Jean Cutullic

- **Scolaires :** mardi 1er avril 2014
- **Tout public :** mercredi 2 avril - 18h
  Durée - 45 mn

Texte et mise en scène Cédric Orain très librement inspiré de l'Odyssée d'Homère, conception des objets et interprétation Julien Aillet.

« En attendant la nuit » nous convie à un voyage au cœur de l'Antiquité, directement inspiré de L'Odyssée d'Homère, chef d'œuvre fondateur de la civilisation européenne.

Sur les traces de cette vieille histoire, Cédric Orain, metteur en scène, et Julien Aillet, comédien marionnettiste, nous invitent à redécouvrir les principales aventures du retour d'Ulysse : les recommandations de Circée la magicienne, la rencontre avec les sirènes, avec la nymphe Calypso…

Sur scène, un dispositif très simple réunissant une reproduction du peintre Soulage faisant référence au noir, quelques objets pour accompagner l'imaginaire du spectateur, une carte du bassin méditerranéen retraçant le retour d'Ulysse, le tout sous le regard bienveillant de l'œil du cyclope. Un spectacle qui nous plonge au cœur même de ce que peut raconter la nuit. Pour tous ceux qui ont peur du noir.

Samedi 12 avril > Loto du Football Club de l'Estuaire | salle Jean Cutullic

Dimanche 20 avril > Vide-grenier
Amicale des Parents d'Élèves du Collège Louise Michel | salle Jean Cutullic

Jeudi 24 avril -18h30 > Conférence « La Chine, une destination de voyage » | Centre socioculturel

La Chine, le pays du gigantisme : un voyage qui vous emmènera des préparatifs de cette excursion à la découverte du pays. Conférencier : Jean-Michel NOLLEAU. Entrée libre

Samedi 26 avril > Bal country
Association « Loire River Boots » | salle Jean Cutullic

Mai

Du 3 mai au 25 mai > Exposition Quai des Arts et du Patrimoine Paimblotin

Le handicap s'expose au hangar (Les sens dans tous les sens)

Entrée libre - Le Hangar

Samedi 3 mai > Gala de boxe
Sud Estuaire Boxe | salle Jean Cutullic

Vendredi 16 Mai, samedi 17 mai, vendredi 23 mai, samedi 24 mai à 21h, dimanche 18 mai à 15h
> Spectacle musical - Les Alizés
Salle Jean Cutullic

Venez découvrir la toute dernière création des 50 artistes des Alizés. Du chant, des sketchs et de la danse vous feront rire pour oublier le train-train quotidien… À consommer dans la bonne humeur !

Tarifs : adultes 12,50 € - enfants 7,50 €

Réservations aux offices de tourisme de Paimbœuf (02 40 27 53 82) et St-Brevin (02 40 27 24 32).

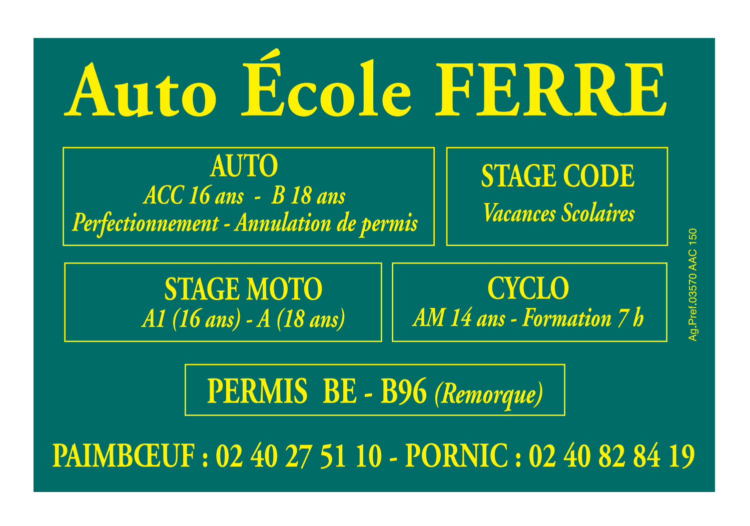








Appontements flottants - Passerelles piétonnes - Chaudronnerie Aluminium
1quai Edmond Libert - BP 3012 - 44560 PAIMBŒUF
Siège social : ZI St Medard des Prés - BP 10163 - 85203 FONTENAY LE COMTE Cedex
Tél. 02 28 13 05 05 - Fax. 02 28 13 05 06 - Email : contact@atlanticmarine.fr





SARL PICHERY-LERAY
3 Bis rue de la Connetrie - 44560 PAIMBŒUF
Tél. **06 12 83 65 90** - pichery.leray@orange.fr





Mécanique - Tôlerie - Peinture
Vente neuf et occasion
Dépannage et réparation toute marque
3 rue de l'Hôpital **- 44560 PAIMBŒUF**
Tél. 02 40 27 50 80 - loire.auto@orange.fr





VIDANGE - CURAGE - DEBOUCHAGE - ASSAINISSEMENT

Intervention rapide
véhicules reliés
par téléphone

- Vidanges toutes fosses
- Débouchage d'égouts
- Nettoyage de puits
- Dégazage de cuves à fuel
- Retraçage de canalisations souterraines
- Inspection vidéo

La Gare
44320 ST-PÈRE-EN-RETZ

02 40 27 14 34